



Description de poste

1. Identification

Intitulé de la fonction :	Architecte communal
Classification de la fonction :	5 – Employé tertiaire sup. Classes 8 à 11
Titulaire :	xxx
Service :	UEI
Secteur :	Urbanisme
Occupation :	80 - 100 %
Date de rédaction :	juillet 2026

2. Structure des rapports

Responsable direct :	Chef du secteur Urbanisme
Personnel subordonné :	Néant
Suppléant :	Chef du secteur Urbanisme ou autre personne désignée
Suppléance :	Chef du secteur Urbanisme

3. Mission générale

Contribuer à un développement territorial cohérent, durable et de qualité en mettant en œuvre les politiques communales en matière de constructions, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du patrimoine bâti, dans le respect du cadre légal et des objectifs de la Commune.

4. Missions et responsabilités

- 4.1 Instruire les demandes de permis de construire, de leur réception jusqu'à la délivrance des autorisations.
- 4.2 Garantir la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine bâti protégé, en particulier du centre historique.
- 4.3 Collaborer au développement urbanistique et économique de la Ville.
- 4.4 Piloter les programmes de subventions municipales dédiés à la préservation et à la mise en valeur du centre historique.
- 4.5 Participer au traitement des dossiers relevant de la police des constructions.

- 4.6 Assister le chef de secteur dans l'élaboration et la mise en œuvre des planifications communales.
- 4.7 Conseiller les maîtres d'ouvrage, les professionnels, les promoteurs et les requérants dans le développement de leurs projets architecturaux.
- 4.8 Participer, en qualité d'expert et de membre de jury, à des concours d'architecture et d'urbanisme.
- 4.9 Collaborer activement aux activités et aux projets transversaux du service UEI.

5. Droit de signature et compétences financières

Signature individuelle

Courriers et correspondances usuelles, n'engageant ni le service UEI ni la Municipalité
Avis de construction pour la mise à l'enquête publique

Signature collective

Promesses et versements de subsides relatives aux programmes municipaux (ERHCA, etc.)

6. Qualité, environnement et sécurité

- 6.1 Casque et gilet de visibilité lors de visites de chantier en cours
-

7. Compétences attendues

Formation de base :

Architecte HES, EPF ou formation jugée équivalente

Expérience professionnelle :

- Solide expérience en conception architecturale, en réalisation de projets de construction ainsi qu'en analyse, conservation et restauration de bâtiments anciens et protégés.
- Excellente maîtrise du droit et des normes techniques applicables à l'aménagement du territoire, aux constructions ainsi qu'à la protection du patrimoine bâti.
- Maîtrise des outils informatiques et des logiciels bureautiques courants, ainsi que de la plateforme de gestion électronique des permis de construire JURAC.

Connaissances spécifiques, compétences relationnelles et qualités personnelles :

- Sensibilité affirmée aux enjeux paysagers, à l'intégration architecturale des constructions et à la valorisation du patrimoine.
 - Diplomatie, sens de l'écoute et esprit d'équipe.
 - Aptitude au travail en transversalité et au pilotage de projets.
 - Rigueur, esprit d'analyse, objectivité et transparence.
 - Résistance au stress et sens des priorités.
 - Strict respect du secret professionnel
-



8. Exigences

- Permis de conduire
- Déplacements fréquents sur le territoire de la commune
- Téléphone portable personnel, indemnisation de l'usage professionnel compris dans le salaire
- Horaires variables : Séances en soirée ponctuelles

9. Signature

Par sa signature, l'employé-e atteste avoir pris connaissance de la présente description de poste.

Porrentruy, le _____

Titulaire

Chef de service